

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 novembre 2017

Objet

**Chemin des Petit Pas
réhabilitation -
Autorisation de
programme et
crédits de paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique que la ville de Floirac a entamé une réflexion en 2015 sur la création et la réhabilitation de cheminements et en réalisant des aménagements ponctuels.

Ce projet a pour objectif de proposer aux habitants des liaisons inter quartiers, ayant pour vocation de rapprocher les habitants des centralités en utilisant la marche, de créer des raccourcis, et de découvrir leur patrimoine naturel, à travers une opération intitulée « Chemins des Petits Pas ».

Les études diagnostics sur le territoire du haut Floirac ayant été finalisées, et les premières propositions d'aménagements validées par le comité de pilotage le 3 octobre 2017, il va être possible de passer pour partie en phase travaux et de programmer, au fur et à mesure quelques aménagements, sachant que l'utilisation de certains chemins et leur réhabilitation devront, pour partie, passer par une phase de concertation notamment auprès des ASL et d'autorisations de servitude de passage.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que cette opération pluriannuelle fasse l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) répartis comme suit :

Chemins des petits pas – Opération 1503

Autorisation de programme	60 000,00
Réalisé en 2015	6310,00
Réalisé en 2016	4 320,00
CP 2017	3 800,00
CP 2018	45 570,00

Le montant des crédits de paiements 2018 se décompose selon les éléments suivants validés en comité de pilotage :

- Investigations complémentaires des réseaux si nécessaire
- Fourniture et mise en place de mobiliers (bancs)
- Fourniture et mise en place de végétaux
- Fourniture et mise en place de signalisation : balisage sur poteaux bois et signalisation au sol suivant accord avec la signalisation de Bordeaux-Métropole
- Petits travaux de voirie
- Accompagnement complémentaire (3 jours) par bureau d'études sur la convention d'assistance à maîtrise d'œuvre si nécessaire
- Petites opérations participatives sur la mise en peinture de murs dans le cadre du projet ou de plantations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Environnement et Cadre de vie en date du 23 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission ressources humaines, administration générale et finances, marchés publics et nouvelles technologies réunie en date du 25 octobre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,...).

DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget 2018.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 27
 Pour : 27
 Contre :
 Abstention : 6 (Mmes
HERMENT- FEURTET-VELU- MM.
VERBOIS-ROBERT-CALT)

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU